



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE**  
**« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX »**  
**PROCES-VERBAL N°3 DU 03 JUIN 2021**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Eric SAGOT, Président Commission PSF

Eric TANGUY (Président FFvolley), Christian ALBE (Trésorier Général), Michelle AKILIAN (Responsable Pôle Développement), Pierre VOUILLOT (Représentant Président de Ligue – titulaire), Daniel MAISONNIAL (Représentant Président de Comité – titulaire), Jean-Baptiste BARON DEL AMO (Représentant Président de Comité – suppléant), Karim INAL (Représentant Président de GSA – titulaire), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général), Zélie AMARD (Secrétaire Générale Adjointe), Delphine MORLOT-ROBACH (Représentante Président de GSA – suppléante)

**Assiste :**

Yvan MAIROT (Réfèrent national PSF)

**Absents :**

Pierre MERCIER (vice-Président), Florence NOËL (Responsable Pôle Outre-Mer), Sébastien GONCALVES-MARTINS (Représentant Président de Ligue – suppléant), Axelle GUIGUET (DTN), Nicolas SAUERBREY (DTN Adjoint), Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint)

---

Le 3 juin 2021 à partir de 14h, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Adopté par le Conseil d'Administration du 09/10/2021  
Date de diffusion : 17/06/2021 (AA) puis le 11/10/2021 (VD)  
Auteur : Eric SAGOT

## CAMPAGNE 2021 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

Cette réunion a pour but de statuer sur les aides à attribuer aux structures en grande difficulté financière (au titre de « France Relance »), et de proposer aux membres de la Commission une proposition de ventilation de l'enveloppe globale PSF de la Fédération, vers les différentes Ligues Régionales.

La réunion débute à 14h.

### Rappel des échéances du mois de juin :

- 1<sup>er</sup> juin : Validation du nombre exact de dossiers éligibles
- 3 juin : Commission Fédérale pour valider les enveloppes de chaque ligue (enveloppe de base + complémentaire + France Relance)
- 4 juin : Annonce des enveloppes aux ligues, avec part min « **GSA** » à respecter, mais également parts « **Féminin** » et « **territoires carencés** »
- 15 juin : Retour des propositions des Commissions Régionales
- Semaine du 21 juin : 3 jours de réunion de la Commission Fédérale pour valider le listing des bénéficiaires des différents territoires
- 30 juin : Envoi à l'ANS du listing final des bénéficiaires 2021

### Point sur le nombre de dossiers reçus :

Plus de 370 dossiers ont été déposés, soit 10 % d'augmentation par rapport à 2020.

### Points sur les structures en difficulté :

- **Comité Départemental 27** : Proposition d'aide à hauteur de 9 000 €
- **EP Digne Manosque Volley** : Proposition d'aide à hauteur de 4 000 €
- **St-Chamond** : Proposition d'aide à hauteur de 5 000 €
- **Club de Bailleul** : Proposition d'aide à hauteur de 4 000 €
- **Ligue de Nouvelle-Calédonie** : Proposition d'aide à hauteur de 5 000 €
- **ASI Volley** : Pas de soutien financier

**Soit un total de 27 000 €, pris sur l'enveloppe de France Relance de 250 150 €.**

### Méthode de ventilation de l'enveloppe globale vers les régions :

Pour rappel, l'Agence Nationale du Sport a confié à la FFvolley une enveloppe globale de **1 632 000 €** au titre de son Projet Sportif Fédéral 2021, répartie de la façon suivante :

Enveloppe FFvolley - PSF 2021			
Enveloppe de base	<b>1 244 450 €</b>		
Enveloppe complémentaire sans « France Relance »	<b>137 400 €</b>	<b>1 381 850 €</b>	<b>1 632 000 €</b>
Enveloppe « France Relance »	<b>250 150 €</b>	/	

Calcul des enveloppes régionales « de base »

Pour les **ligues métropolitaines**, la Commission Fédérale PSF a appliqué le système de « scoring » - déjà utilisé lors des deux précédentes campagnes PSF - à l'enveloppe de base (1 113 565 € pour la Métropole). Ce scoring est calculé en tenant compte du nombre de licences réalisées par chaque ligue (au 31/08/2020), tout en affectant un coefficient selon chaque type de licence.

Pour les **ligues d'Outre-Mer**, les montants de leur enveloppe « de base » ont été définis par l'Agence Nationale du Sport :

- Guadeloupe: 13 000 €
- Guyane: 28 000 €
- La Réunion: 56 000 €
- Martinique: 28 885 €
- Mayotte: 5 000 €

#### Calcul des enveloppes régionales « complémentaires » (sans « France Relance »)

La Commission Fédérale PSF a pris la décision de ventiler **l'enveloppe complémentaire** de 137 400 € de la manière suivante :

- Attribution de 1 500 € par dossier supplémentaire par rapport à 2020, pour chaque ligue concernée (**Métropole et Outre-Mer**), soit 73 500 €
- Les 63 900 € restants ont été ventilés aux ligues métropolitaines en fonction de leur part (en %) du scoring national

#### Calcul des « parts GSA » sur cette enveloppe « base + complémentaire » (1 381 850 €)

Cette année, la Commission Fédérale PSF demande une nouvelle fois aux Commissions Régionales d'atteindre une « **part GSA** » minimum, afin de concourir à l'objectif de 50 % fixé par l'ANS à échéance 2024. Il ne serait pas viable d'utiliser uniquement l'enveloppe exceptionnelle de « France Relance » pour faire augmenter cette part cette année, c'est pourquoi un objectif est fixé pour chaque ligue régionale sur son enveloppe « **base + complémentaire** » :

- ⇒ Pour les **ligues ayant dépassé les 50 %** en faveur des clubs en 2020, elles devront maintenir la part réalisée l'an passé (a minima)
- ⇒ Pour les ligues ayant proposé une **part GSA inférieure à 50 %** l'an passé, une augmentation leur est demandée cette année, ceci afin de progresser jusqu'à 50 % d'ici 2024 (**exemple** : si une ligue avait une part GSA de 42 % en 2020, elle devra augmenter de 2 points chaque année jusqu'à 2024 pour atteindre 50 %. En 2021, elle devra donc réaliser 44 % de part GSA minimum).

### Rappels :

- Cette année, conformément aux exigences de l'Agence Nationale du Sport, il sera également demandé aux Commissions Régionales de porter une attention particulière aux actions en faveur du « **Public Féminin** » et de veiller à augmenter de +25 % les crédits dédiés à cette thématique par rapport à 2020
- Aussi, il est recommandé par l'Agence de ne pas délaissier les territoires carencés (QPV, ZRR, ...) en maintenant les accompagnements financiers pour les structures intervenant sur ces territoires

### Calcul des enveloppes régionales « France Relance »

Dans un premier temps, la Commission Fédérale PSF a étudié l'ensemble des dossiers transmis au titre de l'aide aux « **associations en grande difficulté financière** » (pour 5 structures soutenues > Cf page 2 du PV).

Le reliquat de cette enveloppe « France Relance », a ensuite été réparti à l'ensemble des ligues métropolitaines, en tenant compte une nouvelle fois de leur scoring. Ces ligues auront l'obligation d'attribuer au minimum 50 % de cette enveloppe « France Relance » à leurs clubs.

### Rappel :

- Les montants reçus par chaque Commission Régionale au titre de cette enveloppe « France Relance » devront impérativement être fléchés vers des actions déposées au titre du « Critère Solidaire/Plan de relance », sur le dispositif « Actions liées à la reprise de l'activité sportive » ou « actions liées aux protocoles sanitaires ».

La réunion prend fin à 16h30.

**Le Président**  
**Eric SAGOT**

**Le secrétaire de séance**  
**Yvan MAIROT**